7969 - Que doit-elle faire des prières ratées dans le passé ?

question

Ma tante m'a chargé de vous poser la question que voici : elle a raté des prières obligatoires dans le passé. Maintenant elle voudrait savoir ce que la Charia dit à propos du rattrapage de ces prières. J'apprécierai votre réponse à cette question. Puisse Allah vous bénir et vous récompenser par le bien .

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas clair dans la question si votre tante a une excuse comme le sommeil, l'oubli, l'inconscience ou d'autres excuses, ou si elle a raté les prières sans excuse. En tous cas, si elle a eu une excuse, elle doit rattraper les prières ratées et se repentir pour le retard.

Si elle n'a pas , puisqu'elle s'était abstenue de prier soit parce qu'elle ne croyait pas au caractère obligatoire de la prière, soit parce qu'elle l'a négligé par paresse, l'avis le mieux défendu par les ulémas à cet égard stipule que celui qui abandonne la prière par mécréance, par négligence ou par paresse ne peut nullement la rattraper. Car Allah a prescrit des actions nocturnes qu'Il n'accepte que si elles sont faites à leur heure, et a prescrit des actions diurnes qu'Il n'agrée que si elles sont faites à leur heure. (Voir l'ouvrage : je veux me repentir, mais comment ?)

Celui qui abandonne la prière délibérément et de façon définitive devient mécréant. S'il se repent et se met à prier, il redevient musulman, et on ne lui demande pas de rattraper les prières perdues, mais on lui conseille de multiplier les prières surérogatoires. L'Islam efface les péchés antérieurs.

La question suivante a été posée à son éminence Cheikh Salih Ibn Fawzan al-Fawzan (Puisse Allah le préserver) :

Je suis une femme musulmane - Allah soit loué. Naguère je ne priais, ne connaissant rien des affaires religieuses. Maintenant - Dieu merci - j'ai été guidée vers Allah et j'ai commencé à prier, à jeûner, à lire le saint Coran et à pratiquer le dhikr. J'ai terminé la lecture du Coran pour la 10e fois - Allah me pardonnera-t-Il mes péchés antérieurs et postérieurs, secrets et publics ? Que devrais-je faire de plus pour qu'Allah me pardonne ?

Réponse

Le repentir efface ce qui le précède. Etant donné que vous vous êtes sincèrement repentie - Allah soit loué - et avez accompli vos devoirs et évité ce qui vous est interdit, Allah pardonne les péchés antérieurs grâce au repentir. A ce propos, le Très Haut dit : Dis: "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d' Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c' est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. (Coran, 39 :53). Même le polythéisme est pardonné au repentant en vertu des propos du Très Haut : Dis à ceux qui ne croient pas que, s' ils cessent, on leur pardonnera ce qui s' est passé. Et s' ils récidivent, (ils seront châtiés); à l' exemple de (leurs) devanciers. (Coran, 8 :38). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : l'Islam efface ce qui le précède et le repentir efface ce qui le précède (rapportée par Ahmad, 4/204).

Si vous vous êtes sincèrement repentie et avez fait ce qu'Allah vous a prescrit et évité ce qu'Il vous a interdit, cela suffit, pour le futur, vous avez à accomplir de belles actions et à persévérer dans le repentir et à observer les prescriptions islamiques qu'Allah vous a imposées. Allah le sait mieux.